

**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

**Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC**

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***DECISION du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 02-2023 : MARCHES PUBLICS**

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Mission d'audit, de conseil et d'assistance à la préparation et à la passation des contrats d'assurances.**

**Procédure adaptée du 27 mars 2023**

**Attribution du marché : société RISKOMNIUM**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2123-1 1° et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de faire procéder à un audit de ses contrats d'assurances et de bénéficier d'une assistance à la préparation et à la passation des contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2023,

VU la consultation directe par voie électronique le 09 mars 2023,

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'analyse des offres effectuée par le Directeur Général du Syndicat en date du 21 avril 2023, que la proposition de la société RISKOMNIUM, est la mieux classée au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le prix et la valeur technique,

**CONSIDERANT** que le marché à conclure entre bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché à conclure en vue de la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'audit, de conseil et d'assistance à la préparation et à la passation des contrats d'assurances à la société RISKOMNIUM dont la rémunération s'établit comme suit : prix global et forfaitaire de 5 000.00 € H.T. pour 8,5 jours de prestations soit un coût journalier de 588.00 € HT

Cheval-Blanc, le 03 mai 2023

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

